Soldes, la valse des étiquettes

mardi 12 janvier 2016, par lpe

Les soldes d'hiver sont ouverts depuis le 6 janvier dans notre région. L'occasion pour les commerçants de liquider leurs collections d'hiver qui, faute de froid, n'ont pas connu un grand succès.
Côté consommateurs, l'idée est, bien entendu, de faire des affaires, mais attention à certaines pratiques qui peuvent semer la confusion comme dans le magasin Mango à Niort où si on décolle l'étiquette de soldes, le prix initial est moindre que le prix barré car il s'agit du prix pratiqué ... en Espagne ! (ci-dessous)

L'idéal est bien entendu de faire un repérage avant les soldes pour noter le prix des articles que l'on souhaite acheter, avec en bonus une photo rapide de l'étiquette avec son téléphone portable "pour mémoire". C'est rapide et peut aider à la discussion avec le commerçant si le prix initial sur l'étiquette de soldes n'est plus le même.

Un rappel toutefois sur la règlementation de ces soldes : ils ne peuvent porter que sur des articles déjà proposés à la vente et payés par le commerçant depuis au moins 30 jours. Outre le prix réduit affiché, le prix de référence avant les soldes doit être indiqué. Ce prix de référence est généralement barré.

Toutes les informations pratiques sur ces soldes qui ont vu leur règlementation évoluer début 2015, sont à consulter en suivant ce lien : www.service-public.fr

En attendant, c'est parti pour 6 semaines, jusqu'au 16 février 2016. Bon shopping chez vos commerçants et n'hésitez pas à nous faire part de vos anecdotes, bons plans et moins bons !